

Programme hydrologique intergouvernemental
25e session du Conseil intergouvernemental
(Paris, 26 – 29 avril 2022)

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Résumé

Ce document fournit des résumés et des propositions de décisions concernant les sous-point suivants de l'ordre du jour provisoire :

4.2 Préparation du plan de mise en œuvre opérationnel et du plan financier de la neuvième phase du Programme hydrologique intergouvernemental

Le Conseil est invité, par le projet de résolution XXV-1, à prendre note du plan de mise en œuvre opérationnel.

4.3. Cadre des programmes phares et des initiatives majeures du PHI et leur contribution à la mise en œuvre du PHI-IX

Le Conseil pourrait souhaiter discuter et approuver les projets de résolution proposés :

- XXV-2 : Cadre pour la planification, la mise en œuvre et le suivi des initiatives phares du PHI ;
- XXV-3 : Continuité des initiatives phares pendant le PHI-IX.

4.4. Groupes de travail thématiques pour la mise en œuvre opérationnelle du PHI-IX

Le Conseil souhaitera peut-être examiner et approuver la proposition, formulée dans le projet de résolution XXV-4, de créer huit groupes de travail thématiques pour la mise en œuvre opérationnelle du PHI-IX.

Préparation du plan d'exécution opérationnel et du plan financier de la neuvième phase du Programme hydrologique intergouvernemental (point 4.2 de l'ordre du jour)

1. En juin 2021, le Conseil intergouvernemental (CIG) du Programme hydrologique intergouvernemental (PHI) a adopté, par la résolution XXIV-1, le Plan stratégique pour la neuvième phase du PHI (PHI-IX, 2022-2029). Le CIG du PHI a encouragé les membres de la famille de l'eau de l'UNESCO à assumer la responsabilité de la mise en œuvre du PHI-IX, et a décidé d'identifier les membres d'un groupe de travail à composition non limitée pour préparer les plans opérationnels et financiers pour la mise en œuvre du PHI-IX.
2. Le 25 août 2021, le Secrétariat du PHI a lancé auprès de la famille de l'eau de l'UNESCO, des agences partenaires, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, une enquête pour des expressions d'intérêt (EOI) pour le Plan de mise en œuvre opérationnel (PMO) du PHI-IX, en leur demandant d'identifier les résultats auxquels ils souhaitent participer. Au 1^{er} mars 2022, 182 réponses ont été obtenues de la famille UNESCO de l'eau (68 États membres, 13 chaires, 21 centres de catégorie 2) et 19 réponses ont été soumises par les partenaires du PHI.
3. Les 21 et 22 septembre 2021, la première réunion du Groupe de travail à composition non limitée (GTCNL) a eu lieu de manière virtuelle. Au cours de cette réunion, les membres se sont mis d'accord sur les modalités de travail du groupe et sur le calendrier qui conduira à la discussion du PMO et du Plan financier lors de la 25th session du CIG du Programme hydrologique intergouvernemental.
4. Les modalités de travail du GTCNL et le calendrier de préparation du PMO et du plan financier ont été présentés et approuvés par la 60th session du Bureau du PHI qui s'est tenue les 27 et 28 septembre 2021 et la 4th session extraordinaire du CIG du PHI (29 septembre 2021 – 1^{er} octobre 2021).
5. Le 7 octobre 2021, le Secrétariat du PHI a lancé un premier appel, à ceux qui ont exprimé leur intérêt à diriger certains produits, pour contribuer à la rédaction des activités clés du PMO. Sur la base de ces contributions, le Secrétariat de l'PHI a rédigé le projet zéro du PMO, qui a été soumis à tous ceux qui ont exprimé leur intérêt à être impliqués, en préparation des réunions thématiques du PMO.
6. Les 3-4-5 novembre 2021, une réunion thématique en ligne de 3 jours a été organisée. Au cours de cette réunion, le projet zéro du PMO a été discuté et commenté dans chaque domaine prioritaire. À la suite de ce processus, la première version du PMO a été préparée par le Secrétariat du PHI. Ce projet comprenait un total de 168 activités clés pour 34 résultats. Ce projet a été soumis aux membres du GTCNL, en préparation de la deuxième réunion.
7. La deuxième réunion du GTCNL a eu lieu, selon une modalité hybride, les 25 et 26 novembre 2021. Les participants ont eu l'occasion de fournir un retour d'information et des commentaires sur la première version du PMO. Le secrétariat du PHI a compilé ces commentaires et a préparé une deuxième version du PMO.
8. Entre décembre 2021 et février 2022, la deuxième version du PMO a été révisée en utilisant la lentille de la gestion axée sur les résultats (GAR), dans le but de s'assurer que les activités et les indicateurs de performance répondraient aux exigences de la GAR. Cela a conduit à la

préparation d'une troisième version du PMO.

9. En février 2022, la troisième version du PMO a été soumise aux Groupes thématiques pour commentaires. Sur la base des contributions reçues, un projet pré-final a été préparé et soumis au GTCNL, en vue de la troisième réunion.

10. La troisième réunion du GTCNL a eu lieu en ligne le 10 mars 2022. Au cours de cette réunion, la version pré-finale du PMO a été discutée, des commentaires ont été reçus et une version révisée du PMO a été soumise au CIG du PHI. Au cours de la même réunion, le plan financier a été présenté.

11. Le projet de résolution suivant, relatif au PMO du PHI-IX et à la stratégie financière, a été préparé par le Secrétariat pour approbation par le Conseil.

PROJET DE RÉSOLUTION XXV-1 **Préparation du plan de mise en œuvre opérationnel du PHI-IX**

Le Conseil intergouvernemental (CIG) du Programme hydrologique intergouvernemental (PHI) de l'UNESCO

Notant	la résolution XXIV-2 du GIG du PHI sur la préparation du PHI-IX,
Considérant	les documents IHP/IC-XXV/Ref. 1, IHP/IC-XXV/Ref. 1bis, qui présentent, sous forme matricielle et narrative, le Plan de mise en œuvre opérationnel (PMO) du PHI-IX,
Considérant également	IHP/IC-XXV/Inf. 4, qui présente le plan financier du PHI-IX pour l'exercice biennal 2022-2023,
Félicite	les membres du Groupe de travail à composition non limitée (GTCNL) et les membres des Groupes thématiques pour leur précieuse contribution à l'élaboration du projet de Plan de mise en œuvre opérationnel PHI-IX ;
Exprime	sa gratitude au Secrétariat du PHI pour avoir soutenu et coordonné les efforts du GTCNL et des équipes des Groupes thématiques dans la préparation du Plan opérationnel de mise en œuvre du PHI-IX ;
Rappelle	que le PMO et le plan financier du PHI-IX sont des documents vivants qui nécessiteront des mises à jour périodiques ;
Décide	de prendre note des projets de documents IHP/IC-XXV/Ref.1, IHP/IC-XXV/Ref.1bis et IHP/IC-XXV/Inf. 4 en tant que PMO et plan financier du PHI IX ;
Invite	le Secrétariat du PHI à organiser un dialogue périodique sur le financement structuré du PHI IX, qui réunira les donateurs, parties prenantes et partenaires actuels et futurs, y compris les États membres, les agences de développement, les acteurs publics et privés, afin de soutenir la mise en œuvre du plan stratégique du PHI-IX ;
Invite en outre	le Secrétariat du PHI à mettre à jour, tous les deux ans, le plan financier et le PMO et à les soumettre à la session ordinaire du Conseil intergouvernemental du PHI ;
Encourage	tous les membres de la famille UNESCO de l'eau à soutenir la mise en œuvre du PMO en apportant un soutien technique et/ou financier.

4.3. Le cadre des programmes phares et des initiatives majeures du PHI et leur contribution à la mise en œuvre du PHI-IX (point 4.3 de l'ordre du jour)

12. Conformément à la décision prise par le Conseil intergouvernemental du PHI lors de sa 21^{ème} session (Résolution IHP/IC XXI-8) sur la synchronisation de tous les programmes et activités du PHI lors des successives phases du PHI et l'établissement d'un mécanisme d'évaluation, et en tant que suivi de la décision de la 22^{ème} session sur "Le suivi et l'examen des programmes et des initiatives majeures du PHI" (Résolution IHP/IC XXII-6), le Secrétariat du PHI a lancé un appel international à propositions pour évaluer les 15 initiatives phares du PHI.

13. Au cours de sa 23^e session, le "Mandat pour une évaluation des initiatives phares du Programme hydrologique international de l'UNESCO" a été soumis (IHP IC-XXIII/Ref.3) et le Conseil a en outre demandé au Secrétariat de présenter à la 58^e session du Bureau du PHI les résultats de l'évaluation des 15 programmes et initiatives majeures du PHI, et de préparer des recommandations concernant la poursuite future des programmes et initiatives majeures du PHI pour la 24^e session du Conseil du PHI (Résolution IHP/IC XXIII-12).

14. L'évaluation des programmes et des principales initiatives du PHI ([IHP/Bur-LVIII/Ref.6](#)) et l'élaboration de directives pour les initiatives prioritaires du PHI ([IHP/Bur-LVIII/Ref.7](#)) ont été présentées au Bureau du PHI à sa 58^e session (septembre 2019).

15. L'évaluation des programmes et des principales initiatives du PHI a permis d'identifier les lacunes et les besoins en matière de connaissances afin d'accroître la valeur ajoutée des initiatives et de garantir leur alignement sur les priorités de l'UNESCO et les phases spécifiques du PHI, et de renforcer l'engagement des États membres. Après la présentation des documents connexes, un groupe de travail a été créé, avec six experts identifiés (un expert par groupe régional) pour finaliser le cadre.

16. Le Conseil intergouvernemental du PHI, lors de sa 24^{ème} session, a demandé (Résolution IHP/IC XXIV-2) aux membres du groupe de travail de développer un cadre de planification, de suivi et d'évaluation des initiatives phares, aligné sur le plan stratégique du PHI-IX et ses plans de mise en œuvre et de financement, détaillant les exigences minimales pour l'établissement, le fonctionnement et l'évaluation des nouvelles initiatives phares et pour l'alignement de toutes les initiatives existantes. Le Conseil a également demandé de présenter ce cadre lors de la 25^{ème} session du Conseil pour examen et adoption.

17. À la suite de diverses réunions et avec le soutien du secrétariat, le Groupe de travail a révisé plus avant le cadre des initiatives phares qui est présenté sous la cote [IHP/IC-XXV/Ref.2](#) et a passé en revue les programmes phares et les initiatives en cours. Sur la base de ce document, et de l'évaluation des programmes et des principales initiatives du PHI (IHP/Bur-LVIII/Ref.6), deux projets de résolution distincts sont soumis à l'examen du Conseil :

- Cadre de l'initiative phare du PHI pour la planification, la mise en œuvre et le suivi, y compris le mécanisme de gouvernance ;
- Poursuite des initiatives phares pendant le PHI-IX.

18. Le Conseil souhaitera peut-être examiner et approuver les projets de résolution proposés.

Projet de résolution XXV-2

Cadre pour la planification, la mise en œuvre et le suivi des initiatives phares du PHI

Le Conseil intergouvernemental du Programme hydrologique intergouvernemental (PHI) de l'UNESCO

Notant	la résolution XXI-8 de l'PHI/IC sur la révision et le suivi des programmes du PHI et la résolution XXIII-12 du PHI/IC sur la préparation de la future gouvernance de tous les programmes et initiatives majeures du PHI,
Considérant	Le document IHP/IC-XXV/Ref.2, Cadre pour la planification, la mise en œuvre et le suivi des initiatives phares,
Exprime	sa gratitude au secrétariat et au groupe de travail du PHI pour avoir préparé le cadre de planification, de mise en œuvre et de suivi des initiatives phares ;
Décide	d'adopter le cadre pour la planification, la mise en œuvre et le suivi, qui comprend également le mécanisme de gouvernance des initiatives phares ;
décide en outre	que toutes les initiatives phares existantes et nouvelles au sein du PHI-IX devront se conformer au cadre ;
Recommande	aux hôtes/secrétariats des initiatives phares du PHI d'aligner leurs mécanismes de gouvernance sur le cadre et de rendre compte de l'adoption de cet alignement au Conseil lors de sa 26e session ;
Demande à	le Secrétariat du PHI de fournir, tous les deux ans, une mise à jour de l'état des initiatives phares du PHI dans le cadre du PHI-IX et de la soumettre à la session ordinaire du Conseil intergouvernemental du PHI ;
Encourage	tous les membres de la famille UNESCO de l'eau à soutenir la mise en œuvre des initiatives phares du PHI en apportant un soutien technique, en nature et/ou financier.

Projet de résolution XXV-3

Poursuite des initiatives phares pendant le PHI-IX

Le Conseil intergouvernemental du Programme hydrologique intergouvernemental (PHI) de l'UNESCO

Prenant note de	la résolution XXIV-2 du PHI/IC sur tous les programmes et initiatives phares du PHI et sa décision d'examiner et d'approuver, à sa 25e session, le cadre suggéré présenté par le groupe de travail ad hoc et la proposition, conformément à la résolution XXI-8 du PHI/IC, concernant l'examen de la poursuite des programmes et initiatives phares du PHI dans le cadre du plan de mise en œuvre du PHI-IX,
Prenant note également	de la recommandation de l'Évaluation des programmes et des principales initiatives du PHI (IHP/Bur-LVIII/Ref.6) et de l'"Élaboration de lignes directrices pour les initiatives prioritaires du PHI" (IHP/Bur-LVIII/Ref.7) présentées au Bureau du PHI à sa 58e session,
Considérant	Le document "Cadre pour la planification, la mise en œuvre et le suivi des initiatives phares", élaboré par le groupe de travail sur les initiatives phares du PHI ;

Reconnaît	les contributions apportées par toutes les initiatives phares du PHI au cours de toutes les phases précédentes du PHI ;
Décide	de clôturer les initiatives phares "Gestion intégrée des ressources en eau" et "Programme international commun d'hydrologie isotopique" d'ici à la fin de 2022 ;
Recommande	au Secrétariat du PHI, au Groupe de travail et aux hôtes/secrétariats des initiatives phares suivantes de considérer et d'examiner le rôle potentiel futur dans la contribution au PHI-IX et en accord avec les Directives révisées : Programme de gestion des eaux urbaines (UWMP), Programme d'hydrologie au service de l'environnement, de la vie et de la formulation des politiques (HELP), Programme " Du conflit potentiel au potentiel de coopération " (PCCP), et Initiative internationale sur la sécheresse (IDI). Le secrétariat du PHI, le groupe de travail et les hôtes/secrétariats de ces initiatives présenteront leurs conclusions et les progrès réalisés concernant le rôle des initiatives lors de la 26e session du Conseil du PHI ;
Décide en outre	les initiatives suivantes en matière d'eaux souterraines pour le PHI-IX : Initiative du Gestion de la Recharge des Aquifères (MAR), Évaluation des ressources en eaux souterraines qui subissent les pressions exercées par l'activité humaine et les changements climatiques (GRAPHIC), Programme mondial d'évaluation et de cartographie hydrogéologiques (WHYMAP), Initiative internationale sur la subsidence terrestre (LaSII), Initiative sur la gestion des ressources des aquifères transnationaux (ISARM) et décide de combiner les initiatives en matière d'eaux souterraines en une seule initiative de l'UNESCO sur les eaux souterraines et encourage la coordination entre elles ;
Décide en outre	Suite à la conformité du cadre des initiatives phares du PHI pour la planification, la mise en œuvre et le suivi (Résolution XXV-3), il est recommandé de poursuivre les initiatives phares suivantes au sein du PHI-IX : Régimes d'écoulement déterminés à partir de séries de données internationales expérimentales et de réseaux (FRIEND), Initiative internationale sur la qualité de l'eau (IIWQ), Initiative internationale sur les sédiments (ISI), Réseau mondial d'information sur l'eau et le développement des terres arides (G-WADI), Initiative internationale sur les inondations (IFI), Réseau mondial des musées de l'eau (WAMU-NET) et Initiative mondiale sur les grands fleuves (WRLI) ;
Demande en outre	que chaque initiative phare approuvée par le Conseil devra se conformer au cadre de l'initiative phare pour la planification, la mise en œuvre et le suivi, y compris le mécanisme de gouvernance au sein du PHI-IX ;
Encourage	les hôtes/secrétariats actuels des initiatives phares à réfléchir à la meilleure façon d'aller de l'avant dans leur mise en œuvre et à travailler en étroite collaboration avec le Secrétariat du PHI afin de déterminer la meilleure voie à suivre pour maximiser leur contribution au PHI-IX ;
Invite en outre	tous les membres de la famille UNESCO de l'eau à soutenir la mise en œuvre des initiatives phares du PHI en apportant un soutien technique et/ou financier.

Groupes de travail thématiques pour la mise en œuvre opérationnelle du PHI-IX(Point 4.4 de l'ordre du jour)

19. La résolution XXIII-6 du Conseil intergouvernemental du Programme hydrologique intergouvernemental (PHI) lors de sa 23rd session (Paris, 11-15 juin 2018) s'est concentrée sur le développement de la neuvième phase du Programme, PHI-IX 2022-2029.

20. À la suite de diverses consultations inclusives et intensives avec les États membres, la famille de l'eau de l'UNESCO et les partenaires, sous la direction d'une équipe spéciale (TF) et des experts des États membres (EoMS), puis d'un groupe de travail à composition non limitée (OEWG), la 24th session du Conseil du PHI qui s'est tenue en juin 2021 a approuvé le plan stratégique de la phase 9th du PHI. Le Conseil a également établi un groupe de travail à composition non limitée pour la préparation du plan de mise en œuvre opérationnel (PMO) et du plan financier pour la mise en œuvre du plan stratégique.

21. Avec la facilitation du Secrétariat et à la suite de diverses réunions d'experts et de trois réunions du groupe de travail à composition non limitée, le plan de mise en œuvre du plan stratégique du PHI-IX a été préparé et soumis à la 25th session du Conseil intergouvernemental du Programme hydrologique intergouvernemental (PHI) pour approbation en tant que document vivant.

22. Le plan stratégique de l'PHI-IX comporte cinq domaines prioritaires interdépendants et intimement liés et 34 résultats. Pour chaque résultat, des activités clés ont été identifiées pour obtenir le résultat escompté. Au total, 150 activités clés sont envisagées dans le cadre du plan de mise en œuvre opérationnel. Le plan stratégique du PHI-IX est un document visionnaire qui doit être réalisé collectivement par le secrétariat du PHI, la famille de l'eau de l'UNESCO et les partenaires intéressés.

23. Dans le cadre du suivi de la recommandation de l'examen à mi-parcours de la phase précédente du PHI, la mise en œuvre du PHI-IX exige une plus grande participation des États membres, ainsi que la coordination de la Famille de l'eau de l'UNESCO avec des comités nationaux du PHI revigorés. Elle nécessite également un engagement accru avec d'autres agences et partenaires des Nations Unies.

24. Une mise en œuvre cohérente et efficace du PHI-IX nécessite un cadre opérationnel approprié pour une forte coordination et une prestation collective. Le cadre opérationnel doit être suffisamment souple pour faciliter les synergies et une forte implication de la Famille de l'eau de l'UNESCO et doit également optimiser l'expertise actuellement disponible au sein de la division et sur le terrain.

25. Suite à l'appel à manifestation d'intérêt pour contribuer à la mise en œuvre du plan stratégique, les membres de la famille de l'eau de l'UNESCO et les partenaires se sont positionnés pour chacun des 34 résultats afin d'être impliqués en tant que chefs de file, co-chefs de file et contributeurs.

26. Une analyse critique des différents résultats et activités clés a clairement montré les liens importants entre les différents résultats et donc le besoin critique de synergie dans la réalisation de ces résultats. Comme il serait très difficile de gérer 34 groupes, un pour chaque résultat, et en raison de l'interdépendance des domaines prioritaires, des résultats et des activités clés, la

création d'un nombre limité de groupes de travail thématiques a été proposée pour aider à assurer la synergie entre les résultats pendant la mise en œuvre et faciliter la mise en œuvre opérationnelle du PHI-IX.

27. Chaque groupe de travail thématique sera chargé de certains résultats synergiques et comprendra les C2C, les présidents et les États membres concernés, par l'intermédiaire de leurs comités nationaux et de leurs partenaires, qui travailleront conjointement avec le Secrétariat du PHI pour fournir collectivement les résultats pertinents du PHI-IX. Depuis le Secrétariat du PHI, le travail de chaque groupe thématique sera facilité par un chef d'équipe thématique.

28. Sur la base de l'analyse des 34 résultats, des activités clés qui s'y rapportent, en tenant compte des liens pour leur regroupement et de l'expertise thématique disponible au sein du Secrétariat, les huit groupes de travail thématiques transversaux suivants ont été proposés :

- Eco-hydrologie, bassin expérimental et sites désignés ;
- Qualité de l'eau, pollution, de la source à la mer, y compris les eaux non conventionnelles ;
- Durabilité des eaux souterraines ;
- Eau urbaine/rurale, y compris la transition vers l'économie circulaire et les changements connexes ;
- Processus hydrologiques, pénurie et extrêmes, érosion et sédiments, et cryosphère ;
- changement climatique, analyse des risques, prise de décision et adaptation sur les bassins fluviaux ;
- Gestion de l'eau, gouvernance et coopération ;
- L'éducation à l'eau, y compris le soutien au cadre global d'accélération.

29. Le document [IHP/IC-XXV/Inf.4](#) fournit un regroupement préliminaire des résultats sous chaque groupe de travail thématique pour la synergie, en supposant que certains résultats peuvent être couverts par plusieurs groupes thématiques, comme, par exemple, la science citoyenne et les questions de données et le projet de mandat des groupes de travail thématiques.

30. Le projet de résolution suivant sur la création de groupes de travail thématiques pour la mise en œuvre opérationnelle du PHI-IX a été préparé par le Secrétariat pour approbation par le Conseil :

Résolution XXV-4

Groupes de travail thématiques pour la mise en œuvre opérationnelle du PHI-IX

Le Conseil intergouvernemental du Programme hydrologique intergouvernemental (PHI) de l'UNESCO

Notant la résolution XXIII-6 du PHI/IC sur la préparation du PHI-IX et la décision du 24^e Conseil approuvant le plan stratégique du PHI-IX (2022-2029) et la création d'un groupe de travail à composition non limitée pour la préparation d'un plan de mise en œuvre et d'un plan financier,

Prenant note avec satisfaction du plan de mise en œuvre du plan stratégique du PHI-

	IX tel qu'il est présenté dans les documents IHP/IC-XXV/4, IHP/IC-XXV/Inf. 4,
Ayant examiné les Exprime	documents IHP/IC-XXV/4, IHP/IC-XXV/Inf.3, sa gratitude au Secrétariat du PHI pour la préparation des documents sur le cadre opérationnel de mise en œuvre du PHI-IX ;
Décide	d'approuver la création des huit groupes de travail thématiques suivants, ainsi que les termes de référence correspondants, afin de soutenir la mise en œuvre opérationnelle du PHI-IX : <ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="516 474 1268 506">i. Eco-hydrologie, bassin expérimental et sites désignés<li data-bbox="516 516 1377 579">ii. Qualité de l'eau, pollution, de la source à la mer, y compris les eaux non-conventionnelles.<li data-bbox="516 590 992 621">iii. Durabilité des eaux souterraines<li data-bbox="516 632 1321 695">iv. Eau urbaine/rurale, y compris la transition vers l'économie circulaire et les changements connexes<li data-bbox="516 705 1284 768">v. Processus hydrologiques, pénurie et extrêmes, érosion et sédiments, et cryosphère<li data-bbox="516 779 1390 842">vi. Changement climatique, analyse des risques, prise de décision et adaptation sur les bassins fluviaux<li data-bbox="516 852 1159 884">vii. Gestion de l'eau, gouvernance et coopération<li data-bbox="516 894 1308 957">viii. L'éducation à l'eau, y compris le soutien au cadre global d'accélération.
Demande au	Secrétariat du PHI de faciliter l'opérationnalisation de ces groupes de travail thématiques ;
Encourage	tous les membres de la famille de l'eau de l'UNESCO et les partenaires à prendre la responsabilité de la mise en œuvre du PHI-IX, en indiquant les groupes de travail thématiques auxquels ils sont prêts à participer et à financer, conformément à la recommandation sur la responsabilité de l'évaluation externe à mi-parcours du PHI-VIII.